

**Accord d'entreprise
de prorogation des mandats**

Entre les soussignés

- ▶ La Caisse d'Épargne Loire-Centre dont le siège social est situé à ORLEANS, 7 rue d'Escures, représentée par Monsieur François de LAPORTALIERE, Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources

d'une part,

les Organisations Syndicales Représentatives :

- ▶ CFDT, représentée par :
M *J. Claude HENON* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre
- ▶ CFTC, représentée par :
M *C. PETERSEN* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre
- ▶ FO, représentée par :
M *Robert Cognou* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre,
- ▶ SNE-CGC, représentée par :
M *CRIOU Alain* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre,
- ▶ SUD, représentée par :
M *Francis PELLETIER* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre,
- ▶ SU/UNSA, représentée par :
M *Thévenot J. Luc* , Délégué Syndical de la Caisse d'Épargne Loire-Centre

d'autre part,

JCH *ILT*
TR

A. Laportalière

Article 1 - Objet

Les parties rappellent que les mandats des délégués du personnel et des membres du Comité d'entreprise prendront fin le 30 octobre 2011.

Le protocole préélectoral prévoit que la proclamation des résultats du premier tour des élections comité d'entreprise et des délégués du personnel interviendra le 18 octobre 2011 et, le cas échéant, la proclamation des résultats du second tour le 9 novembre 2011. Ces dates ont été fixées par les parties dans le protocole électoral en prenant en compte l'organisation du vote électronique.

Les parties, afin d'assurer une continuité des institutions représentatives du personnel pendant les deux tours et afin d'assurer la simultanéité des mandats des délégués du personnel et des membres du Comité d'entreprise ont décidé de proroger la durée des mandats actuels des délégués du personnel et des membres du Comité d'entreprise jusqu'au second tour des élections des délégués personnel et/ou des membres du comité d'entreprise.

Article 2 – Prorogation des mandats

Les parties conviennent expressément et à l'unanimité du report du terme de mandats actuels des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel jusqu'à la date de proclamation des résultats du second tour des élections 2011 dans le cas où il serait nécessaire d'organiser un second tour des élections des délégués du personnel et/ou du comité d'entreprise.

Les mandats actuels cesseront de plein droit lorsque les résultats du second tour des élections auront été proclamés.

Compte tenu de l'objet du présent accord, il est rappelé que les dispositions du présent accord portant prorogation des mandats ne trouveront à s'appliquer que si l'organisation d'un second tour des élections des délégués du personnel et/ou du comité d'entreprise est nécessaire. A défaut, les mandats cesseront à leur échéance normale c'est-à-dire le 30 octobre 2011.

Article 3 - Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée jusqu'à la date de proclamation des résultats du second tour des élections des délégués du personnel et/ou du comité d'entreprise de 2011. Si aucun deuxième tour ne devait être organisé, le présent accord ne trouvera pas à s'appliquer.

Au-delà de son terme, le présent accord ne pourra pas continuer à s'appliquer, et ne produira pas les effets d'un accord à durée indéterminée.

L'accord fera l'objet d'une information des représentants du personnel et des salariés selon les conditions légales en vigueur.

Article 4 –Publicité

Conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du code du travail, le présent accord sera déposé en 2 exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties, et une version sur support électronique, à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du siège de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Un exemplaire original sera également remis au secrétariat greffe du Conseil de Prud'hommes du siège de la Caisse d'Epargne Loire-Centre.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including 'JCH', 'AL', 'A', 'JLT', and 'R2'.

Fait à Orléans, le 21 juillet 2011

► **Pour la Direction de la Caisse d'Epargne Loire-Centre**

Monsieur François de LAPORTALIERE, Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources

► **Pour les organisations syndicales représentatives de la Caisse d'Epargne Loire-Centre**

Pour la CFDT

M Jean. Claude HENON

Pour la CFTC

M C. PETERSEN

Pour FO

M Robert GAUON

Pour SNE-CGC

M Alain CRION

Pour SUD

M Francis PELLETTIER

Pour SU/UNSA

M J.-M. Thiebaud